

SESSION 2017-2018

CONDITIONS POUR POSTULER À UN CONTRAT DOCTORAL

Diplômes requis

Être titulaire d'un Master 2 (ou d'un DEA, ou d'un diplôme jugé équivalent par le Conseil de l'École doctorale), avec une **moyenne au moins égale à 14/20**.

Ne pas avoir été antérieurement inscrit·e en Doctorat depuis plus d'un an (la date de prise d'effet du contrat doit impérativement intervenir *au plus tard* dans l'année suivant la première inscription en Doctorat).

Âge

Aucune limite d'âge n'est fixée pour présenter sa candidature à un contrat doctoral.

Nationalité

Aucune condition de nationalité n'est requise pour présenter sa candidature à un contrat doctoral.

Toutefois, les étudiant·es français·es ou étranger·es ayant préparé et obtenu leur Master (Master 1 et Master 2, ou équivalent) hors de France, peuvent *également* concourir aux contrats doctoraux dits « de mobilité internationale » proposés par certains établissements. Se renseigner auprès des secrétariats, ou consulter le site de l'ED.

Procédure et calendrier

Retrait du dossier de candidature à partir du 2 mai 2017

Le dossier de candidature peut être retiré directement auprès du secrétariat de l'École doctorale 3LA de chaque établissement (cf. ci-dessous) à partir du 2 mai 2017, ou être téléchargé sur le site de l'École doctorale : <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article41>.

Date limite de dépôt du dossier de candidature : vendredi 16 juin 2017, 16h

Le dossier de candidature devra être *déposé ou envoyé* au secrétariat de l'ED de l'établissement d'inscription en Doctorat :

- *Université Lumière Lyon 2*
M. Bertrand JACQUET, Université Lumière Lyon 2, Service général de la recherche, 86, rue Pasteur, 69007 Lyon
tél. +33 (0)4 78 69 70 44
- *Université Jean Moulin Lyon 3*
M. Antonio CLOSA, Université Jean Moulin Lyon 3, Bâtiment de la recherche, 18, rue Chevreul, 69007 Lyon
tél. +33 (0)4 78 78 74 69
- *Université Jean Monnet Saint-Étienne*
Mme Annick LAFOND, Université Jean Monnet, 10, rue Tréfilerie – Porte 516, 42000 Saint-Étienne
tél. +33 (0)4 77 42 17 28
- *École Normale Supérieure de Lyon*
Mme Mylène MONNI, ENS Lyon, Administration des études, 15, parvis René Descartes, 69007 Lyon
tél. +33 (0)4 37 37 66 70

En outre, à l'exclusion du mémoire de Master 2, une *version électronique* (fichiers pdf) des éléments du dossier, *strictement identique* aux éléments déposés auprès du secrétariat de l'établissement, devra obligatoirement être envoyée par courriel à l'unique adresse suivante : edHSH@univ-lyon2.fr

Attention

- Tout dossier incomplet sera écarté avant soumission au jury.
- En cas d'envoi postal, le dossier sera expédié *au plus tard* le 16 juin 2017, le cachet de la poste faisant foi.

Soutenance du mémoire de Master

Pour les candidat·es inscrit·es en Master 2 en 2016-2017, la soutenance du mémoire de recherche doit avoir lieu **au plus tard le vendredi matin 16 juin 2017** pour transmission de la note dans le dossier le jour même avant 16h.

Résultats d'admissibilité : jeudi 22 juin 2017

La sélection des admissibles s'opère sur examen des dossiers. La liste des admissibles, précisant le jour, l'heure et le lieu de leur audition, sera établie le 22 juin, transmise aux candidat·es et affichée dès que possible dans les secrétariats de tous les établissements ; elle sera également consultable sur le site de l'ED.

Audition par le jury : mardi 11 ou mercredi 12 juillet 2017

Les candidat·es convoqué·es présenteront leur projet de recherche dans un exposé qui ne devra pas excéder une dizaine de minutes et qui sera suivi d'un entretien de durée équivalente avec le jury.

Résultats

La liste classée des candidat·es proposé·es pour les contrats doctoraux sera consultable sur le site dans la soirée du 12 juillet, transmise par courrier électronique aux candidat·es et affichée dans les secrétariats de l'École doctorale les jours suivants.

Jury

Conformément au statut et à la mission de l'École doctorale, le jury est pluridisciplinaire. Il est présidé par le directeur de l'École doctorale et comprend les représentant·es des équipes de recherche des quatre établissements élu·es au conseil de l'ED.

→ À consulter sur le site de l'ED (<http://3la.univ-lyon2.fr>)

- La liste des *Doctorats* rattachés à l'ED 3LA et préparés dans chacun des établissements : <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?rubrique1>
- L'annuaire des *directeurs et directrices de recherche* habilité·es à diriger des thèses : rubrique « Annuaires et thèses 3LA » (<http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?rubrique5>)
- Les textes réglementaires concernant les contrats doctoraux (décret du 29 août 2016 modifiant le décret du 23 avril 2009, circulaire d'application du 29 novembre 2016, arrêté du 29 août 2016 fixant la rémunération des doctorant·es contractuel·les) : <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article31>.